



PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt et le 22 juin à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Losne, sous la présidence de Monsieur SOLLER Jean-Luc, président

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 53

pouvoirs : 4

votants : 57

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. SOLLER Jean-Luc
Auwillars sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. PERRIN François	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. BICHAT Baptiste M. JACOB Dominique
Bousselange	M. FAUDOT Jean-Luc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme CENDRIER Marie Mme RISS Delphine M. PICHON Patrick	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. VANDENBROUKE Bruno	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey sur Saône	M. DOISNEAU Sylvain	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henry
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. MOINDROT Hubert
Echenon	M. LOTT Dominique M. VIEILLARD Christian	Pouilly sur Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé Mme DUPARC Marie-Line M. BOULAHYA Hassan
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Symphorien sur Saône	Mme DONATIELLO Aline
Grosbois les Tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Saint Usage	M. GANEE Roger Mme HOSTALIER Valérie M. IMBERT Alain
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Samerey	M. GOULUT Anthony
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CHAPELOTTE Karine M. ROUSSELET Jean-Louis Mme GRILLET Maryse
Labruyère	Mme GILARDET Céline	Tichey	M. VARIOT François
Lanthes	Mme ROSENBLATT-PETITJEAN Anne	Trouhans	Mme GAUSSENS Annie
		Trugny	M. VERPAUX Jean-Michel

Délégués Titulaires absents représentés :

Seurre	Mme GEOFFROY Géraldine M. DUBIEF Jack	Pouvoir à M. BECQUET Alain Pouvoir à Mme CHAPELOTTE Karine
Brazey en Plaine	Mme FRANCOIS Martine	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Bagnot	Mme THURILLAT Marie- Claude	Suppléance à M. EUVRARD Yves

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie	Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Broin	M. JOINIE Marc	Pagny la Ville	Mme ORGELOT Anne
Charrey sur Saône	M. TOUCHARD Jérôme	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Franxault	M. VIVIEN Jean-Paul	Pouilly sur Saône	Mme MONOT Laurie
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît	Tichey	M. CATY Patrick
Labruyère	Mme MERCEY Stéphanie	Trouhans	M. SCHWAB Jean- François
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier		

Le Président ouvre la séance du conseil communautaire.

Le quorum est atteint (53 présents/57 votants) : les points inscrits à l'ordre du jour peuvent en conséquence être valablement débattus.

Le Président nomme les délégués excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Louis ROUSSELET se porte volontaire.

A l'unanimité (57 POUR) ; M. Jean-Louis ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe l'assemblée de la démission de Mme Sandra VACHEY, remplacée par M. Hassan BOULAHYA.

Le Président informe les membres du Bureau que le prochain bureau se tiendra le 29 juin à 20h à Seurre et les membres de l'assemblée que le prochain Conseil Communautaire se tiendra à Losne à 20h le 06 juillet.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2020

Le compte rendu du conseil communautaire du 8 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par vote à main levée (57 POUR).

I/ QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

I.1 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au conseil communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président dans le cadre de la crise sanitaire

Considérant l'ordonnance institutionnelle du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales

et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, parue au journal officiel le jeudi 2 avril 2020,

Considérant que cette ordonnance permettait au président d'exercer par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Président a informé sans délai et par voie électronique tous les conseillers communautaires des décisions prises dès leur entrée en vigueur,

Considérant que le Président doit en rendre compte également à la prochaine réunion du conseil communautaire,

Considérant que cette délégation exceptionnelle a pris fin le 18 mai 2020,

Les décisions prises par le Président entre le 1^{er} avril et de 18 mai dans le cadre de cette crise et ne relevant pas de ses délégations ou habilitations habituelles sont les suivantes :

<i>N° et Date décision</i>	<i>Compétence</i>	<i>Objet</i>
DP011-2020 du 16/04/2020	ECONOMIE	Abondement au fonds de solidarité territorial reposant sur un principe de mutualisation entre les EPCI et la Région mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 1€ par habitant (dernière source INSEE connue) et par mois de crise (mars et avril)
DP013-2020 du 17/04/2020	ECONOMIE	Suspension du paiement des loyers des trimestres 2 et 3 pour les établissements et les créances suivantes : Loyers : <ul style="list-style-type: none">- Entreprise CROWN BLUE LINE (LE BOAT) : 18 000 € TTC/trimestre- Entreprise OREX : 13 515.10 € TTC/trimestre COT : <ul style="list-style-type: none">- Entreprise CROWN BLUE LINE : 3 456,43 €/an Droits de terrasse : <ul style="list-style-type: none">- LE BOUCHON LOSNAIS : 439.63 €/an- LA COTINIÈRE : 529.49 €/an- LA STORIA : 515.53 €/an Droits d'amarrage : <ul style="list-style-type: none">- Le VAGABONDO : 965.80 €/an- ATELIER FLUVIAL : 340.25 €/an
DP015-2020 du 29/04/2020	MARCHES PUBLICS	Convention constitutive avec les communes membres et les SIVOS du territoire communautaire pour la création d'une commande groupée de

		masques de protection pour répondre aux besoins des services, et habitants de la Communauté de communes Rives de Saône, des SIVOS du territoire communautaire et des communes membres dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19
DP016-2020 du 30/04/2020	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Désigner Maître Thomas Bruchon pour rédiger les actes ainsi que les conventions nécessaires résultant du transfert en pleine propriété à titre gratuit des stations d'épuration et des postes de relevage des Communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Echenon, Laperrière/Saône, Losne, Pouilly/Saône, Saint-Jean de Losne, Saint-Symphorien/Saône, Saint-Usage et Trouhans
DP017-2020 du 05/05/2020	ADMINISTRATION GENERALE	Décision de fermeture de l'espace aquatique Fernand BONNIN en 2020 Décision de fermeture de l'école de musique pour la fin d'année scolaire 2019/2020 avec mise en place d'un enseignement à distance.
DP018-2020 du 06/05/2020	FINANCES	Budget annexe office de tourisme 2020 Décision budgétaire de virement de crédits n°1 opérée depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » - 1500 € <i>Acte rejeté par le contrôle de légalité, sera représenté aux conseillers sous forme de Décision modificative</i>

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires prennent acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus prises par M. le Président dans le cadre des délégations reçues par ordonnance du 1^{er} avril 2020.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Gilles DELEPAU : Juste une remarque concernant la commande de masques AMF : c'est une commande qui date de très longtemps et qui n'arrive qu'aujourd'hui.

Jean-Luc SOLLER : effectivement et en plus pour celles et ceux qui ont commandé de façon anticipée, les commandes ont été prises en charge financièrement par l'Etat qu'à une date postérieure.

I.2 - FISCALITE - taux de fiscalité 2020 – complément à la délibération n°007-2020 du 29 janvier 2020 – mise en réserve du taux de CFE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B decies,

Vu la délibération n°007-2020 du 29 janvier 2020 fixant les taux de fiscalité 2020 et notamment celui de la Cotisation Foncière des Entreprises,

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (1259 FPU) parvenu aux services de la communauté de communes Rives de Saône le 13 mars 2020 soit postérieurement à la date de vote des taux de fiscalité directe locale pour 2020,

Considérant que la délibération n°007-2020 du 29 janvier 2020 fixant le taux de CFE 2020 doit être complétée par l'ajout de la fraction de taux mis en réserve,

Vu que le taux maximum de droit commun de la Cotisation Foncière des Entreprises notifié sur l'état 1259-FPU est de 21,14 %,

Considérant que le taux 2020 voté le 29 janvier 2020 de la Cotisation Foncière des Entreprises est de 21,12 %,

Considérant que l'article 1636 B du Code Général des Impôts permet une mise en réserve d'une fraction d'augmentation du taux de CFE. Ainsi, la différence constatée entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux de CFE effectivement voté par la communauté de communes peut être ajoutée, totalement ou partiellement, au taux de CFE voté au titre de l'une des trois années suivantes.

La communauté de communes avait donc la faculté de décider la mise en réserve maximale de taux capitalisé de 0,020 % pour 2020.

Cette fraction de taux serait mobilisable jusqu'aux impositions de 2023 incluses.

La précédente capitalisation de 0,770 en 2018 reste utilisable jusqu'aux impositions de 2021 incluses, soit un cumul de 0,79 % jusqu'aux impositions de 2021 incluses.

Les membres du Conseil communautaire décident la mise en réserve pour l'année 2020 d'un taux de Cotisation Foncière des Entreprises de 0,020.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

I.3 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Indemnités du Président, des vice-Présidents et des Conseillers délégués

Pièce jointe : Tableau des indemnités

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil communautaire en date du 08 juin 2020 constatant l'élection du Président, de 8 Vice-Présidents et de 2 Conseillers délégués,

Considérant que la communauté de communes compte plus de 20 000 habitants,

Considérant que pour cette strate le taux de l'indemnité de fonction du Président est fixé, de droit, à 67,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour cette strate le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un Vice-Président est fixé à 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que pour les conseillers communautaires titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Population	Taux en %		
	Président	Vice-président	Conseiller délégué
20 000 à 49 999	67,50	24,73	6

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-Présidents en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil de déterminer les taux des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Le Président propose de diminuer de 10% le montant des indemnités pour ses Vice-Présidents et lui-même.

Les conseillers communautaires décident de :

- fixer le montant des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, à compter du 09 juin :
 - o Président : 60.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - o Vice-Présidents : 22.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - o Conseillers communautaires délégués : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Dire que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- Dire que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

[Anne ROSENBLATT-PETITJEAN](#) : peut-on savoir quel montant cela représente ?

[Jean-Luc SOLLER](#) : lors du dernier mandat nous touchions environ 1600 euros nets pour le Président et 704 nets pour les Vice-Président, cela fera donc légèrement plus.

[Anne ROSENBLATT-PETITJEAN](#) : combien y-a-t-il d'habitant sur le territoire communautaire ?

[Jean-Luc SOLLER](#) : 21 430 habitants

I.4 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Remboursement de frais au Président, aux vice-Présidents et aux Conseillers délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 et suivants, R.2123-22-1 et suivants, D.2123-24, L.5211-13 et D.5211-5 du CGCT

Dans l'exercice de leur mandat, le Président, les vice-présidents et les Conseillers délégués sont amenés à effectuer des déplacements.

L'indemnité qu'ils perçoivent mensuellement permet de couvrir les frais inhérents aux déplacements de proximité.

En ce qui concerne les déplacements plus lointains, il est proposé d'effectuer le remboursement aux intéressés ou de prendre en charge les frais suivants, sur présentation de justificatifs :

- Billet de train,
- Frais d'hébergement et de restauration
- Frais kilométrique selon barème de la Fonction Publique Territoriale, si utilisation du véhicule personnel
- Frais de stationnement
- Frais de péage
- Frais de carburant

Pour le Président et ses Vice-Présidents, ce remboursement sera autorisé si le déplacement va au-delà de la Bourgogne Franche-Comté. Pour les Conseillers délégués, ce remboursement sera autorisé si le déplacement va au-delà de la Côte d'Or.

Les délégués communautaires :

- Entérinent ce principe de remboursement de frais pour les déplacements en dehors de la Région Bourgogne Franche-Comté pour le Président et ses Vice-Présidents ; pour les Conseillers délégués, en dehors de la Côte d'Or ;
- Disent que les remboursements correspondront aux barèmes fixés par décret, sur présentation de pièces justificatives pendant toute la durée du mandat 2020-2026 ;
- Autorisent le président de la communauté à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des élus visés par la présente délibération.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

[Manuel FERNANDEZ](#) : vous indiquez un remboursement sur le barème de la fonction publique avec le remboursement du carburant, hors le barème comprend déjà cette indemnité.

[Jean-Luc SOLLER](#) : oui, mais cette mention est précisée uniquement dans le cas où l'élu utilise un véhicule de fonction dans lequel il est amené à remettre du carburant avec avance de frais.

[Lucie FOURNIER BONNIN](#) : quelle somme cela représente-t-il ?

[Jean-Luc SOLLER](#) : C'est très faible car cela reste exceptionnel. Les déplacements se concentrent sur la Région très majoritairement.

I.5 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Constitution des commissions thématiques communautaires

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Considérant le Règlement Intérieur en vigueur :

Le Conseil communautaire peut décider de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. La désignation des membres des commissions se fait lors de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il est procédé à l'installation des commissions.

Il est proposé de créer les 11 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- 1) Finances
- 2) Economie (Technoport, zones d'activité économique, aide aux entreprises)
- 3) Ressources Humaines/Vie associative/Insertion

- 4) Cycle de l'Eau (Assainissement non Collectif /Assainissement Collectif /Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- 5) Enfance Jeunesse /Social
- 6) Travaux/Accessibilité (infrastructures, voiries, équipements)
- 7) Déchets
- 8) Tourisme (Ports et programmation culturelle)
- 9) Culture - Ecole de Musique
- 10) Aménagement du Territoire (Opération de Revitalisation du Territoire/Mobilité/Projets stratégiques)
- 11) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Les délégués communautaires décident de créer les 11 commissions susmentionnées.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

[Hervé GAILLARD](#) : où se trouve ex commission sport ?

[Jean-Luc SOLLER](#) : dans la commission vie associative avec les RH.

I.6 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Election des membres siégeant au sein des commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Considérant le Règlement Intérieur en vigueur :

Les Commissions permanentes et spéciales instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités. La commission se réunit sur convocation du Président ou du vice-président. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

Elles n'ont pas pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum soit exigé. S'il y a partage des voix, le rapport relatif à l'affaire en cause doit le mentionner, la voix du Président étant toutefois prépondérante.

Il est proposé de désigner les membres des 11 commissions thématiques intercommunales suivantes :

1) Finances

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	VARIOT	François	VP Finances	TICHEY
Monsieur	BECQUET	Alain	VP Economie	SEURRE
Madame	DEPREY	Martine	1er Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Madame	DECHAUD	Martine	Maire	MONTMAIN

Madame	DONATIELLO	Aline	Maire	SAINT- SYMPHORIEN/SAONE
Monsieur	DELACOUR	Sébastien	VP Travaux	POUILLY SUR SAONE
Monsieur	VIVIEN	Jean-Paul	1er Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	PERRIN	François	Maire	BONNENCONTRE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	ZAOUI	Patrick	3ème adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	FERNANDEZ	Manuel	Maire	AUBIGNY EN PLAINE
Madame	CLAIRET	Sylvie	1ère Adjointe	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	BARBIER	Rachel	Conseillère	TICHEY
Monsieur	SUJOBERT	Damien	Conseiller	TICHEY
Madame	BREBANT	Laurence	VP Tourisme	LOSNE
Madame	DEVELLE	Jacqueline	Conseillère	MONTOT
Monsieur	DELEPAU	Gilles	Maire	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	PICHON	Patrick	VP Déchets	BRAZEY EN PLAINE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

2) Economie (Technoport, zones d'activité économique, aide aux entreprises)

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	BECQUET	Alain	VP Eco	SEURRE

Monsieur	ESTÈBE	Christian	Conseiller	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	BON	Philippe	Conseiller	BROIN
Monsieur	PERRIN	Frédéric	Conseiller	BROIN
Monsieur	PAUTET	Alain	Conseiller Municipal	BAGNOT
Monsieur	GANEE	Roger	Conseiller	SAINT-USAGE
Monsieur	GAILLARD	Hervé	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST-JEAN-DE-LOSNE
Madame	DECHAUD	Martine	VP RH	MONTMAIN
Monsieur	MORELLE	Guillaume	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Madame	BERTHELOT	Laetitia	Conseillère	SEURRE
Monsieur	DELACOUR	Sébastien	VP Travaux	POUILLY SUR SAONE
Monsieur	SIMAR	Camille	Maire	FRANXAULT
Monsieur	VIVIEN	Jean-Paul	1er adjoint	FRANXAULT
Monsieur	RENSY	Rémi	Conseiller	BONNENCONTRE
Madame	BENETON	Florence	Conseillère	CHAMBLANC
Madame	GILARDET	Céline	Maire	LABRUYERE
Monsieur	ROUSSELET	Jean-Louis	Adjoint	SEURRE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	BECQUART	Alain	1er Adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	CAPRIGLIONE	Mylène	Conseillère	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	FERNANDEZ	Manuel	Maire	AUBIGNY EN PLAINE
Madame	BREBANT	Laurence	VP Tourisme	LOSNE
Monsieur	DELEPAU	Gilles	Maire	BRAZEY EN PLAINE
Madame	CENDRIER	Marie	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE

Monsieur	PICHON	Patrick	VP Déchets	BRAZEY EN PLAINE
Madame	HOSTALIER	Valérie	Maire	SAINT USAGE
Madame	LABELLE	Aurélie	2eme Adjointe	SAINT USAGE
Monsieur	BOULAHYA	Hassan	Conseiller municipal	SAINT JEAN DE LOSNE
Monsieur	FAUDOT	Jean-Luc	Maire	BOUSSELANGE

Personne qualifiée

Monsieur	CHOSSAT DE MONTBURON	Jacques		PAGNY LE CHATEAU
----------	----------------------	---------	--	------------------

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

3) Ressources Humaines/Vie associative/Insertion

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Madame	DECHAUD	Martine	VP RH	MONTMAIN
Madame	CAPDEVIELLE STEVANT	Fabienne	Conseillère	SEURRE
Madame	LABELLE	Aurélie	2ème adjointe	SAINT USAGE
Madame	VIEUX	Carine	3ème adjointe	SAINT JEAN DE LOSNE
Madame	MONOT	Laurie	Adjoint	POUILLY SUR SAONE
Madame	MERCEY	Stéphanie	1ère Adjointe	LABRUYERE
Monsieur	CHAVENTON	Emmanuel	Conseiller Municipal	CHARREY-SUR-SAONE
Madame	IMBERT	Stéphanie	Conseillère	SAINT-USAGE

Monsieur	GUICHARD	Jean-Louis	Conseiller Municipal	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	VIEILLARD	Daniel	2ème adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	ROUSSELET	Jean-Louis	adjoint	SEURRE
Madame	BOUVERET	Fanny	2ème Adjointe	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	VANDEWALLE	Xavier	Conseiller Municipal	AUBIGNY EN PLAINE
Madame	BEAUX	Nathalie	Conseillère	MONTOT
Madame	CENDRIER	Marie	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Madame	FRANCOIS	Martine	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	LENAIN	Cyrille	Conseiller municipal	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BOULAHYA	Hassan	Conseiller municipal	SAINT JEAN DE LOSNE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

4) Cycle de l'Eau (Assainissement non Collectif / Assainissement Collectif / Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Madame	GAUSSENS	Annie	VP Cycle de l'eau	TROUHANS
Monsieur	JACQUET	Patrick	1er adjoint	ESBARRES
Monsieur	GAILLARD	Hervé	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Monsieur	HIEZ	David	Maire	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	PAUTET	Alain	Conseiller Municipal	BAGNOT
Monsieur	GAUTHRON	Nicolas	Adjoint	POUILLY SUR SAONE

Monsieur	HUGOT	Jean-Paul	Adjoint	TROUHANS
Monsieur	BECQUART	Alain	1er Adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	CORDELIER	Gérard	Conseiller Municipal	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	BOUVERET	Fanny	2ème Adjointe	AUBIGNY EN PLAINE
Madame	CLAIRET	Sylvie	1ère Adjointe	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	REMY	Eric	2ème adjoint	LANTHES
Monsieur	GUERITTEE	Patrick	Conseiller	LOSNE
Monsieur	BICHAT	Baptiste	Conseiller/CC	LOSNE
Monsieur	DUBOIS	Stéphane	Adjoint	LOSNE
Monsieur	JACOB	Dominique	Conseiller/CC	LOSNE
Madame	GUYON	Nadège	conseillère	LABERGEMENT LES SEURRE
Monsieur	LE VACON	Maurice	3ème Adjoint	LABERGEMENT LES SEURRE
Monsieur	BELORGEY	Sébastien	Maire	GLANON
Monsieur	ARBASSIER	Jean-Claude	Conseiller	MONTOT
Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	FEVRE	Frédéric	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	PICHON	Patrick	VP Déchets	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	LEVEQUE	Didier	1er Adjoint	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	LEVEQUE	Pierre	3ème Adjoint	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	VALENTIN	Gilbert	Maire	JALLANGES
Monsieur	MINET	Thierry	1 ^{er} Adjoint	JALLANGES
Monsieur	DOISNEAU	Sylvain	Maire	CHARREY SUR SAONE

La candidature de M. BARBE Joris ne peut être retenue compte tenu de sa profession.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

5) Enfance Jeunesse /Social

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Madame	GEOFFROY DUPIN	Géraldine	Conseillère	SEURRE
Madame	VIEUX	Carine	3ème adjointe	SAINT JEAN DE LOSNE
Madame	LALOUELLE-LEVEQUE	Maud	Conseillère	MAGNY-LES-AUBIGNY
Madame	LABELLE	Aurélie	2ème adjointe	SAINT USAGE
Madame	DECHAUD	Martine	Maire	MONTMAIN
Madame	DELION	Carine	conseillère	LAPERRIERE SUR SAONE
Madame	VIROT	Fabienne	adjointe	LAPERRIERE SUR SAONE
Monsieur	ROUMANEIX	Jean-Louis	Adjoint	POUILLY SUR SAONE
Madame	MONOT	Laurie	Adjoint	POUILLY SUR SAONE
Monsieur	MOREL	Nicolas	2ème adjoint	CHAMBLANC
Madame	PEANT	Véronique	Conseillère	CHAMBLANC
Madame	BUCHETON	Laurence	2ème adjoint	JALLANGES
Madame	CHANTEGROS-TREIK	Carole	Conseillère Municipal	LABRUYERE
Madame	POULET	Elodie	Conseillère Municipal	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	VION	Christian	Conseiller Municipal	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	DURANTON	Françoise	Conseillère Municipal	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	BICHAT	Baptiste	Conseiller	LOSNE

Madame	BIDAULT	Marie-Françoise	4ème Adjointe	LABERGEMENT LES SEURRE
Madame	DANEL	Laurence	Conseillère	LABERGEMENT LES SEURRE
Madame	FRANCOIS	Martine	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Madame	BALME	Armelle	Conseillère municipal	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	LENAIN	Cyrille	Conseiller municipal	BRAZEY EN PLAINE
Madame	HOSTALIER	Valérie	Maire	SAINT USAGE
Monsieur	DOISNEAU	Sylvain	Maire	CHARREY SUR SAONE
Madame	MOLARD	Aurore	Conseillère	LABERGEMENT LES SEURRE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

6) Travaux/Accessibilité (infrastructures, voiries, équipements)

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	DELACOUR	Sébastien	VP Travaux	POUILLY SUR SAONE
Madame	MARTZLOFF	Laetitia	Conseillère	SAINT USAGE
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST-JEAN-DE-LOSNE
Monsieur	GAILLARD	Hervé	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Monsieur	MINET	Thierry	1 ^{ER} adjoint	JALLANGES
Monsieur	DUMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	SEURRE
Monsieur	DUBIEF	Jack	1er adjoint	SEURRE

Madame	SAGRANGE-JACQUELIN	Marie-Thérèse	conseillère	POUILLY-SUR-SAONE
Madame	DECHAUD	Martine	VP RH	MONTMAIN
Monsieur	GOULUT	Anthony	Maire	SAMEREY
Monsieur	GAUTHRON	Nicolas	Adjoint	POUILLY SUR SAONE
Monsieur	BAULAND	Jean-Marie	2eme Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	CHAVENTON	Emmanuel	Conseiller Municipal	CHARREY-SUR-SAONE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	BECQUART	Alain	1 ^{er} Adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	VANDEWALLE	Xavier	Conseiller Municipal	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	FERNANDEZ	Manuel	Maire	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	ARBASSIER	Jean-Claude	Conseiller	MONTOT
Monsieur	MOREAU	Franck	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	HOUEE	Lionel	Conseiller municipal	BRAZEY EN PLAINE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

7) Déchets

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	GUITTON	Jean-Christophe	Maire	BROIN
Madame	DULLIN	Marie	Conseillère	BROIN
Madame	REVERCHON	Bernadette	1ère adjointe	GROSBOIS-LES-TICHEY

Monsieur	GAILLARD	Hervé	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Monsieur	RENSY	Rémi	Conseiller	BONNENCONTRE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	BECQUART	Alain	1 ^{er} Adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	ANDRIEU	Patrice	Conseiller	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	GUERITTEE	Patrick	Conseiller	LOSNE
Madame	DUBIEF	Martine	Adjointe /CC	LOSNE
Monsieur	BICHAT	Baptiste	Conseiller/CC	LOSNE
Monsieur	JACOB	Dominique	Conseiller/CC	LOSNE
Monsieur	BELORGEY	Sébastien	Maire	GLANON
Madame	ROUX	Martine	1 ^{ère} Adjointe	MONTOT
Monsieur	PICHON	Patrick	VP Déchets	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BARBE	Joris	Conseiller	BRAZEY EN PLAINE
Madame	PETITJEAN	Séverine	Conseillère	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	LEVEQUE	Didier	1 ^{er} Adjoint	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	LEVEQUE	Pierre	3 ^{ème} Adjoint	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	VANDENBROUCKE	Bruno	Maire	CHAMBLANC
Monsieur	IMBERT	Alain	1 ^{er} Adjoint	SAINT USAGE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Conseil d'exploitation du SPIC « gestion des déchets »

La composition de ce conseil d'exploitation est détaillée dans l'article 3 des statuts du SPIC « gestion des déchets ». Ce conseil comporte 15 membres élus en Conseil Communautaire dont 12 délégués communautaires et 3 représentants d'usagers.

Il est proposé que parmi les conseillers communautaires se portant membres de la commission Déchets, 12 soient élus au conseil d'exploitation.

Les trois représentants d'usagers seront déterminés ultérieurement.

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	GUITTON	Jean-Christophe	Maire	BROIN
Madame	REVERCHON	Bernadette	1ère adjointe	GROSBOIS-LES-TICHEY
Monsieur	GAILLARD	Hervé	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	DUBIEF	Martine	Adjointe /CC	LOSNE
Monsieur	BICHAT	Baptiste	Conseiller/CC	LOSNE
Monsieur	JACOB	Dominique	Conseiller/CC	LOSNE
Monsieur	BELORGEY	Sébastien	Maire	GLANON
Monsieur	PICHON	Patrick	VP Déchets	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BARBE	Joris	Conseiller	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	VANDENBROUCKE	Bruno	Maire	CHAMBLANC
Monsieur	IMBERT	Alain	1 ^{er} Adjoint	SAINT USAGE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition du Conseil d'Exploitation telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

8) Tourisme (Ports et programmation culturelle)

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	ESTÈBE	Christian	Conseiller	MAGNY LES AUBIGNY
Madame	LABELLE	Aurélie	2ème adjointe	SAINT USAGE
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST-JEAN-DE-LOSNE
Madame	LIAUD	Evelyne	2ème adjointe	CHARREY-SUR-SAONE
Madame	DECHAUD	Martine	Maire	MONTMAIN
Monsieur	MORELLE	Guillaume	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
Madame	REVERDIAU	Martine	1ère adjoint	CHIVRES
Monsieur	ROUMANEIX	Jean-Louis	Adjoint	POUILLY SUR SAONE
Monsieur	SIMAR	Camille	Maire	FRANXAULT
Monsieur	VIVIEN	Jean-Paul	Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	ROUSSELET	Jean-Louis	délégué communautaire	SEURRE
Monsieur	CHAVENTON	Emmanuel	Conseiller Municipal	CHARREY-SUR-SAONE
Madame	PEPIN	Nadine	Adjoint	TROUHANS
Monsieur	IMBERT	Stéphanie	Conseillère	SAINT-USAGE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	BECQUART	Alain	1er adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	DURANTON	Françoise	Conseillère Municipal	AUBIGNY EN PLAINE
Madame	CAPRIGLIONE	Mylène	Conseillère Municipal	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	LOUVET	Pascal	Conseiller	LOSNE
Madame	DONIUS	Bernadette	Adjointe	LOSNE
Madame	FRANCOIS	Martine	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Madame	RISS	Delphine	Conseillère municipale	BRAZEY EN PLAINE

Monsieur	BARBE	Joris	Conseiller municipale	BRAZEY EN PLAINE
Madame	PETITJEAN	Séverine	Conseillère municipale	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	LEVEQUE	Pierre	3ème Adjoint	MAGNY LES AUBIGNY

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Conseil d'exploitation SPA « Tourisme »

La composition de ce conseil d'exploitation est détaillée dans l'article 6 des statuts du SPA. Ce conseil comporte 12 membres élus en Conseil Communautaire dont 9 délégués communautaires et 3 représentants d'usagers. Il est proposé que parmi les conseillers communautaires se portant membres de la commission Tourisme, 9 soient élus au conseil d'exploitation du SPA.

Le Conseil d'exploitation est Présidé par Mme Laurence BREBANT, VP Tourisme.

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST-JEAN-DE-LOSNE
Madame	DECHAUD	Martine	VP RH	MONTMAIN
Madame	REVERDIAU	Martine	1ère adjoint	CHIVRES
Monsieur	SIMAR	Camille	Maire	FRANXAULT
Monsieur	ROUSSELET	Jean-Louis	délégué communautaire	SEURRE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	FRANCOIS	Martine	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Madame	RISS	Delphine	Conseillère municipale	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BARBE	Joris	Conseiller municipale	BRAZEY EN PLAINE

Représentants d'usagers proposé :

- Emily VANWYMELBEKE, atelier de Couture Au Fil d'Esbarres
- Virginie WINCKLER, restaurant et Chambres d'Hôtes à Saint Jean de Losne
- Madame LAUQUIN, Gîtes à Seurre

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition du Conseil d'Exploitation telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

9) Culture - Ecole de Musique

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Madame	VIEUX	Carine	3ème adjointe	SAINT JEAN DE LOSNE
Monsieur	PERRIN	François	Maire	BONNENCONTRE
Monsieur	ROUSSELET	Jean-Louis	délégué communautaire	SEURRE
Madame	BOUVERET	Fanny	2ème Adjointe	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	SIRLONGE	Jacky	2ème Adjoint	MONTOT
Monsieur	VION	Christian	Conseiller Municipal	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	FRANCOIS	Martine	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Madame	RISS	Delphine	Conseillère municipale	BRAZEY EN PLAINE
Madame	BALME	Armelle	Conseillère municipale	BRAZEY EN PLAINE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Conseil d'établissement « Ecole de Musique »

La commission est composée du directeur de l'école, du DGS, du coordinateur, de 2 professeurs, de 3 élus communautaires dont le Vice-Président en charge de l'école de Musique, d'un représentant des communes de SEURRE et BRAZEY, d'un représentant d'autres associations culturelles, de deux parents d'élèves.

Vice-présidente en charge de l'Ecole de Musique : Laurence BREBANT

Directrice générale des services : Violaine COUVENT

Directrice de l'Ecole de musique : Julia MARTEL

Coordinateur de l'antenne de Seurre : Alain RACLOT

Professeurs : Perrine THIEBERGIEN et Raymond GRIBELIN

Parents d'élève : Mme BERNEZ et Mme KOT

Représentant de Seurre : Jean-Louis ROUSSELET

Représentant de Brazey-en-Plaine : Martine FRANCOIS

Associations culturelles :

CAL de Brazey : Brigitte LANOE

Automne Musical : Eliane DEROUSSIAUX

2 Membres commission Culture élus communautaires : M. PERRIN et Mme RISS

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition du Conseil d'Etablissement telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

10) Aménagement du Territoire (Opération de Revitalisation du Territoire/Mobilité/Projets stratégiques)

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	BECQUET	Alain	VP Eco	SEURRE
Madame	BERTHELOT	Laetitia	Conseillère	SEURRE
Madame	CHAPELOTTE	Karine	Adjointe	SEURRE
Madame	DEPREY	Martine	1er Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE

Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST-JEAN-DE-LOSNE
Madame	SAGRANGE-JACQUELIN	Marie-Thérèse	conseillère	POUILLY-SUR-SAONE
Monsieur	HIEZ	David	Maire	MAGNY LES AUBIGNY
Madame	DECHAUD	Martine	VP RH	MONTMAIN
Madame	LIAUD	Evelyne	2ème adjointe	CHARREY-SUR-SAONE
Monsieur	DELACOUR	Sébastien	VP Travaux	POUILLY SUR SAONE
Monsieur	BAULAND	Jean-Marie	2ème Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	CHAVENTON	Emmanuel	Conseiller Municipal	CHARREY-SUR-SAONE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	BECQUART	Alain	1er Adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	CAPRIGLIONE	Mylène	Conseillère Municipale	AUBIGNY EN PLAINE
Madame	DURANTON	Françoise	Conseillère Municipale	AUBIGNY EN PLAINE
Madame	ROSENBLATT	Anne	Maire	LANTHES
Madame	DUBIEF	Martine	Adjointe/CC	LOSNE
Madame	BREBANT	Laurence	VP Tourisme	LOSNE
Monsieur	DESMIST	Xavier	1er adjoint	LABERGEMENT LES SEURRE
Monsieur	DELEPAU	Gilles	Maire	BRAZEY EN PLAINE
Madame	FRANCOIS	Martine	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	MOREAU	Franck	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Madame	LABELLE	Aurélie	2eme Adjointe	SAINT USAGE
Madame	HOSTALIER	Valérie	Maire	SAINT USAGE
Monsieur	GAILLARD	Hervé	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

11) Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Jean-Luc SOLLER : après réflexion il a été proposé une liste de candidats élargis.

David HIEZ : Effectivement, l'idée est de rassembler des personnes motivées pour travailler sur des sujets et thématiques diverses: forêt, agriculture... qui ne font pas parti des compétences communautaires. Si d'aucuns sont motivés, ils sont les bienvenus. Les commissaires désignés dans chaque commission auront quant à eux un rôle de relai.

Sont candidats

Madame	CHAPELOTTE	Karine	Adjointe	SEURRE
Madame	DUBIEF	Martine	Adjointe /CC	LOSNE
Monsieur	BARBERET	Nathan	Conseiller	MONTOT
Madame	ROSENBLATT	Anne	Maire	LANTHES
Madame	HOSTALIER	Valérie	Maire	SAINT USAGE
Monsieur	SIMAR	Camille	Maire	FRANXAULT
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST-JEAN-DE-LOSNE
Monsieur	JACOB	Dominique	Conseiller/CC	LOSNE

La Commission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sera également constituée d'un membre expressément mandaté par chacune des 10 commissions thématiques précédentes

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués la composition de la commission telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Martine DECHAUD Le représentant qui siègera, on l'élit lors de la première commission ?

[Jean-Luc SOLLER](#) : Oui il faut quelqu'un qui ai la fibre et se sente concerné.

I.7 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation des délégués représentants la communauté de communes dans les instances extérieures - Pays Beaunois et Mission Locale et Rurale

Considérant l'article L2121-33 du CGCT qui dispose : *Le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.*

Assemblée générale du Pays Beaunois

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Selon les statuts du Pays Beaunois le poste de titulaire est occupé par le Président de l'EPCI.

Monsieur Xavier DESMIST (Labergement les Seurre) et Monsieur David HIEZ (Magny les Aubigny) se portent candidats pour la suppléance.

Monsieur David HIEZ retire sa candidature.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Monsieur Xavier DESMIST est élu suppléant à l'Assemblée Générale du Pays Beaunois

Mission Locale Rurale

Il convient de désigner 11 délégués titulaires dont 2 seront élus au Conseil d'administration.

[Marie-Line DUPARC](#) : nous accompagnons les jeunes en décrochage scolaire sur le canton. C'est un outil qui propose des dispositifs importants pour les jeunes sur le canton.

[Jean-Luc SOLLER](#) La CCRS assure sur son budget propre un financement. Il existe deux permanences sur le territoire à Seurre et St Jean de Losne.

Sont candidats

Jean-Luc SOLLER – Président

Annie GAUSSENS (Trouhans)

Martine DECHAUD (Montmain)

Camille SIMAR (Franxault)

David HIEZ (Magny les Aubigny)

Dominique JACOB (Losne)

Patrick PICHON (Brazey en Plaine)

Anne ROSENBLATT-PETITJEAN (Lanthes)

Marie CENDRIER (Brazey en Plaine)

Fabienne VIROT (Laperrière sur Saône)

Valérie HOSTALIER (Saint-Usage)

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote la liste des représentants telle que détaillée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

[Marie-Line DUPARC](#) : merci car la Mission Locale propose un accompagnement fort et la formation pour le fluvial en fait partie.

I.8 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation des délégués représentants la communauté de communes dans les instances extérieures – Syndicat Mixte du Technoport de Pagny et Agence Economique Régionale

Considérant l'article L2121-33 du CGCT qui dispose : *Le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.*

Syndicat Mixte du Technoport de Pagny

Conformément à l'article 5 des Statuts du SMTP *Composition du comité syndical* il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat aux 2 sièges de titulaires.

Sont candidats :

TITULAIRES

Monsieur	SOLLER	Jean-Luc	Président	CCRS
Monsieur	BECQUET	Alain	VP éco	SEURRE
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST-JEAN-DE-LOSNE

Les candidatures de M. PAUTET Alain de M. BECQUART Alain ne sont pas recevables n'étant pas délégués communautaires titulaires.

[Marie-Line DUPARC](#) : je vous remercie de m'avoir donné la délégation fluviale. Vous remarquerez qu'il n'y a pas de commission associée. Je ne la prends pas en tant que maire mais en tant que déléguée communautaire, sur le territoire dans son ensemble. Je ne veux pas créer de polémique. Je n'ai pas fait campagne pour la place de Vice-Présidente. Je n'ai pas fait campagne pour le poste que je sollicite

au SMTP. C'est important sur le territoire. Le fluvial ce n'est pas qu'un fanion et quelques bateaux. Le Technoport représente le transport fluvial de marchandises qui a tout son avenir.

Il est procédé au scrutin secret et à la majorité absolue. *Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, le plus âgé étant déclaré élu en cas d'égalité de suffrages.*

Mme Laurence BREBANT et Monsieur Sébastien DELACOUR sont désignés assesseurs.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement : 57 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Monsieur Alain BECQUET recueille 39 voix, Madame Marie-Line DUPARC 23 voix et Monsieur Jean-Luc SOLLER 48 voix.

Le Conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, PROCLAME Monsieur SOLLER Jean-Luc et Monsieur Alain BECQUET élus.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat aux 2 sièges de **suppléants**.

Sont candidats

Monsieur	MAUCHAMP	Henri	Maire	PAGNY LA VILLE
Monsieur	VANDENBROUCKE	Bruno	Maire	CHAMBLANC
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU
Madame	GILARDET	Céline	Maire	LABRUYERE
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST JEAN LOSNE
Monsieur	BARBE	Joris	Conseiller	BRAZEY EN PLAINE

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement : 57 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

Nombre de voix obtenues

Monsieur	MAUCHAMP	Henri	Maire	PAGNY LA VILLE	23
Monsieur	VANDENBROUCKE	Bruno	Maire	CHAMBLANC	26
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU	8
Madame	GILARDET	Céline	Maire	LABRUYERE	15
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST JEAN LOSNE	27
Monsieur	BARBE	Joris	Conseiller	BRAZEY EN PLAINE	14

Aucun candidat n'obtenant la majorité absolue, il convient de procéder à un second tour.

Sont candidats

Monsieur	MAUCHAMP	Henri	Maire	PAGNY LA VILLE
Monsieur	VANDENBROUCKE	Bruno	Maire	CHAMBLANC
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU
Madame	GILARDET	Céline	Maire	LABRUYERE
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST JEAN LOSNE

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement : 57 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 57

Majorité absolue : 29

Nombre de voix obtenues

Monsieur	MAUCHAMP	Henri	Maire	PAGNY LA VILLE	29
Monsieur	VANDENBROUCKE	Bruno	Maire	CHAMBLANC	31
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU	3
Madame	GILARDET	Céline	Maire	LABRUYERE	21
Madame	DUPARC	Marie-Line	Maire	ST JEAN LOSNE	27

Le Conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, PROCLAME Monsieur Henri MAUCHAMP et Monsieur Bruno VANDENBROUCKE élus.

Agence Economique Régionale

La gouvernance est composée d'une assemblée spéciale (composée de 55 EPCI actionnaires hors conseil régional), d'un conseil d'administration (composé de 11 représentants du Conseil régional et de 7 représentants des 55 EPCI, élus par l'assemblée spéciale) et d'une assemblée générale (composée de tous les actionnaires : Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et EPCI).

Il convient de désigner un représentant à l'assemblée spéciale, en validant le fait que cette personne puisse éventuellement candidater pour représenter tous les actionnaires (hors Conseil régional) au sein du conseil d'administration et éventuellement être élue président(e) ou vice-président(e) de l'assemblée spéciale.

Monsieur Alain BECQUET (VP économie) se porte candidat.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

I.9 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation des délégués représentants la communauté de communes dans les instances extérieures – Collèges et Lycée de Chamblanc

Considérant l'article L2121-33 du CGCT qui dispose : *Le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.*

C.A. du collège de Brazey

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur FERNANDEZ Manuel (Aubigny en Plaine) se porte candidat pour le siège de titulaire

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Monsieur FERNANDEZ Manuel est élu titulaire

Madame SIRUGUE Corinne (VP Enfance/Jeunesse) se porte candidate pour le siège de suppléant

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Madame SIRUGUE Corinne (VP Enfance/Jeunesse) est élue suppléante

C.A. du collège d'Echenon

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Mme HOSTALIER Valérie (Saint Usage) se porte candidat pour le siège de titulaire

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Madame Valérie HOSTALIER est élue titulaire

M. Anthony GOULUT (Samerey) se porte candidat pour le siège de suppléant

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Monsieur Anthony GOULUT est élu suppléant

C.A. du collège de Seurre

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Mme Martine DECHAUD (VP RH) se porte candidate pour le siège de titulaire

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Madame Martine DECHAUD est élue titulaire

M. Gilbert VALENTIN (Jallanges) se porte candidat pour le siège de suppléant

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Monsieur Gilbert VALENTIN est élu suppléant

C.A. Lycée Anne-Marie JAVOUHEY

Il convient de désigner un titulaire.

Mme Corinne SIRUGUE (VP Enfance/Jeunesse) se porte candidate pour le siège de titulaire

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Mme Corinne SIRUGUE (VP Enfance/Jeunesse) est élue titulaire.

I.10 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation des délégués représentants la communauté de communes dans les instances extérieures – SICECO et Territoire numérique

Considérant l'article L2121-33 du CGCT qui dispose : *Le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas*

obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

GIP Territoire Numérique

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Laurence BREBANT se porte candidate pour le siège de titulaire.

Marie-Line DUPARC se porte candidate pour le siège de suppléant.

Madame RONCHARD Corinne, Conseillère à Pouilly sur Saône se porte candidate mais n'est pas éligible car non conseillère communautaire.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Madame Laurence BREBANT est élue titulaire.

Madame Marie-Line DUPARC est élue suppléante.

SICECO Commission locale de l'énergie

Il convient de désigner deux titulaires et deux suppléants.

Sont candidats :

TITULAIRES

Monsieur	HIEZ	David	Maire	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	DELACOUR	Sébastien	VP Travaux	POUILLY SUR SAONE

SUPPLEANTS

Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	LOTT	Dominique	Maire	ECHENON

M. Jean-Paul VIVIEN (Franxault) et M. BECQUART en leur qualité de conseillers communautaires suppléants ne sont pas éligibles

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Sont élus titulaires

Monsieur	HIEZ	David	Maire	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	DELACOUR	Sébastien	VP Travaux	POUILLY SUR SAONE

Sont élus suppléants

Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	LOTT	Dominique	Maire	ECHENON

SICECO CCP

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur Sébastien DELACOUR se porte candidat pour le siège de titulaire.

Monsieur Marc JAUDAUX se porte candidat pour le siège de suppléant.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Monsieur Sébastien DELACOUR est élu titulaire.

Monsieur Marc JAUDAUX est élu suppléant.

I.11 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Désignation des délégués représentants la communauté de communes dans les instances extérieures – Associations Vélo et Territoire et AMORCE

Considérant l'article L2121-33 du CGCT qui dispose : *Le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.*

Association Vélo et Territoire

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Madame Laurence BREBANT (VP Tourisme) se porte candidate pour le siège de titulaire.

Monsieur Hubert MOINDROT (Pagny le Château) se porte candidat pour le siège de suppléant

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Madame Laurence BREBANT est élue titulaire.

Monsieur Hubert MOINDROT est élu suppléant.

Association AMORCE

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur Patrick PICHON (VP Déchets) se porte candidat pour le siège de titulaire.

Monsieur Dominique JACOB (Losne) se porte candidat pour le siège de suppléant.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Monsieur Patrick PICHON est élu titulaire.

Monsieur Dominique JACOB est élu suppléant.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Proposition de commissaires membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

La liste de proposition dressée par l'organe délibérant doit comporter les informations relatives à 40 personnes (20 titulaires et 20 suppléants). Il est proposé que chaque commune propose la candidature d'un contribuable, Seurre et Brazey en Plaine en proposeront 2.

Sont candidats :

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	ZAOUI	Patrick	3ème adjoint	PAGNY-LE-CHATEAU
Monsieur	GARAUDET	Jean-Claude		SAINT-JEAN-DE-LOSNE
Madame	FRANCOIS	Martine	Adjointe	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	MATROT	Jean	Conseiller	SEURRE
Monsieur	BECQUET	Alain	Maire	SEURRE
Monsieur	VALENTIN	Gilbert	Maire	JALLANGES
Monsieur	PERRARD	Michel	Conseiller	JALLANGES
Monsieur	VARIOT	François	VP Finances	TICHEY
Monsieur	BECQUART	Alain	Adjoint	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	DOISNEAU	Sylvain	Maire	CHARREY SUR SAONE
Monsieur	FERNANDEZ	Manuel	Maire	AUBIGNY EN PLAINE
Monsieur	HIEZ	David	Maire	MAGNY LES AUBIGNY
Monsieur	PERRIN	François	Maire	BONNENCONTRE
Monsieur	SIMAR	Camille	Maire	FRANXAULT
Madame	DUBIEF	Martine	Adjointe	LOSNE
Monsieur	VIVIEN	Jean-Paul	Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	BOURDOT	Michel		CHAMBLANC
Madame	GILARDET	Céline	Maire	LABRUYERE
Monsieur	NGUYEN	Lan	Conseiller	CHIVRES

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

La liste des commissaires telle que présentée ci-dessus est proposée.

I.12 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Election des membres de la commission pour les délégations de service public

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Il est proposé de créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

Cette commission est chargée de suivre les DSP relatives au Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) et à l'Assainissement Collectif.

Sont candidats

Titulaires			FONCTION	COMMUNE
Mme	GAUSSENS	Annie	VP	CCRS
M.	PICHON	Patrick	VP	CCRS
M.	VARIOT	François	VP	CCRS
Monsieur	BELORGEY	Sébastien	Maire	GLANON
Monsieur	JACOB	Dominique	Adjoint	LOSNE
Suppléants			FONCTION	COMMUNE
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY-LE-CHATEAU
Madame	BREBANT	Laurence	VP	CCRS
Monsieur	SIMAR	Camille	Maire	FRANXAULT
Monsieur	JAUDAUX	Marc	Maire	AUVILLARS SUR SAONE

Monsieur	GAILLARD	Hervé	Adjoint	SAINT JEAN DE LOSNE
----------	----------	-------	---------	------------------------

La candidature de Mme ROUX n'est pas recevable car non conseillère communautaire

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

La liste des délégués telle que présentée ci-dessus est élue.

I.13 - RESSOURCES HUMAINES – Désignation des membres du CT/CHSCT

Considérant l'article 31 du décret n° 85-603 ;

L'autorité territoriale désigne les représentants de la collectivité ou de l'établissement parmi les membres de l'organe délibérant, ou parmi les agents de cette collectivité ou de cet établissement.

Considérant que le CT-CHSCT est présidé par l'autorité territoriale ou son représentant qui ne peut être qu'un élu ;

Vu la délibération n° 102-2014 du 10 septembre 2014 portant création d'un Comité Technique et d'un CHSCT au sein de la communauté de communes Rives de Saône et fixant le nombre de représentants du collège des élus à 4,

Considérant qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité au sein du comité technique, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

Considérant que le Président du CT est désigné, par délibération, parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité ou établissement ;

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Luc SOLLER	Madame Marie CENDRIER
Madame Martine DECHAUD	Monsieur Camille SIMAR
Madame Corinne SIRUGUE	Madame Marie-Line DUPARC
Monsieur François VARIOT	Madame ROSENBLATT-PETITJEAN

M. Jean-Luc SOLLER, Président présidera les séances du CT/CHSCT.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

La liste des délégués telle que présentée ci-dessus est désignée pour représenter la collectivité au CT/CHSCT.

I.14 - GEMAPI – Désignation des délégués siégeant aux comités syndicaux

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « GEMAPI » ;

Considérant la délibération n°008-2018 du 17 janvier 2018 actant le transfert de la compétence GEMAPI aux différents Syndicats ;

Considérant que la Communauté de communes bénéficie d'une représentation au sein des comités syndicaux ;

Considérant l'article L. 5711-1 du CGCT : *Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;*

Considérant qu'il faut au minimum 1 conseiller communautaire dans les délégués titulaires,

Désignation des délégués siégeant au comité syndical du Syndicat du Bassin de la Vouge

Considérant qu'il est nécessaire de désigner 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Ainsi, les délégués communautaires sont invités à :

- Désigner les 4 délégués titulaires au comité syndical du Syndicat du Bassin de la Vouge
- Désigner les 2 délégués suppléants au comité syndical du Syndicat du Bassin de la Vouge

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 4 sièges de titulaires.

Sont candidats

TITULAIRES				
Monsieur	JACQUET	Patrick	1er adjoint	ESBARRES
Monsieur	PERRIN	François	Maire	BONNENCONTRE
Monsieur	PAUTET	Alain	Conseiller	BAGNOT
Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	TOUCHARD	Jérôme	1 ^{er} Adjoint	CHARREY SUR SAONE

Mme Laurence BREBANT et Monsieur Sébastien DELACOUR sont désignés assesseurs.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement : 57 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

Bulletin blanc : 3

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Résultat des votes

TITULAIRES					voix
Monsieur	JACQUET	Patrick	1er adjoint	ESBARRES	53
Monsieur	PERRIN	François	Maire	BONNENCONTRE	49
Monsieur	PAUTET	Alain	Conseiller	BAGNOT	44

Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE	41
Monsieur	TOUCHARD	Jérôme	1 ^{er} Adjoint	CHARREY SUR SAONE	25

Le Conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, PROCLAME les personnes ci-dessous élues délégués titulaires.

Monsieur	JACQUET	Patrick	1 ^{er} adjoint	ESBARRES
Monsieur	PERRIN	François	Maire	BONNENCONTRE
Monsieur	PAUTET	Alain	Conseiller	BAGNOT
Monsieur	BOILLIN	Jean-Luc	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 2 sièges de suppléants.

Sont candidats

SUPPLEANTS				
Monsieur	FEVRE	Frédéric	Adjoint	BRAZEY EN PLAINE
Monsieur	LEVEQUE	Didier	Adjoint	MAGNY LES AUBIGNY

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.
A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Le Conseil PROCLAME les délégués susmentionnés élus suppléants.

Désignation des délégués siégeant au comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Ouche

Considérant qu'il faut 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Ainsi, les délégués communautaires sont invités à :

- Désigner le délégué titulaire au comité syndical du Syndicat du Bassin l'Ouche
- Désigner le délégué suppléant au comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Ouche

Sont candidats

TITULAIRE				
Monsieur	SOLLER	Jean-Luc	Président	CCRS
SUPPLEANT				
Monsieur	PAUTET	Alain	Conseiller Municipal	BAGNOT

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.
A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Le Conseil PROCLAME les délégués susmentionnés élus.

Désignation des délégués siégeant au comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs

Considérant qu'il faut 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Ainsi, les délégués communautaires sont invités à :

- Désigner le délégué titulaire au comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs
- Désigner le délégué suppléant au comité syndical de l'EPTB Saône et Doubs

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats au siège de titulaire.

Sont candidats

TITULAIRES				
Madame	GAUSSENS	Annie	VP	TROUHANS
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU

Mme Laurence BREBANT et Monsieur Sébastien DELACOUR sont désignés assesseurs.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.
Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement : 57 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Résultat des votes

TITULAIRES					Voix
Madame	GAUSSENS	Annie	VP	TROUHANS	47
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU	9

Le Conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, PROCLAME Annie GAUSSENS élue déléguée titulaire.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats au siège de suppléant.

Sont candidats

SUPPLEANTS				
Monsieur	BAULAND	Jean-Marie	Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	BECQUART	Alain	1 ^{er} Adjoint	PAGNY LE CHATEAU

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement : 57 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

Bulletin blanc : 3

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 27

Résultat des votes

SUPPLEANTS					Voix
Monsieur	BAULAND	Jean-Marie	Adjoint	FRANXAULT	42
Monsieur	BECQUART	Alain	1 ^{er} Adjoint	PAGNY LE CHATEAU	11

Le Conseil, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, PROCLAME Jean-Marie BAULAND élu délégué suppléant.

Désignation des délégués siégeant au comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Auxon

Considérant qu'il faut 21 délégués titulaires,

Ainsi, les délégués communautaires sont invités à :

- Désigner les 21 délégués titulaires au comité syndical du Syndicat Intercommunal de l'Auxon

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 21 sièges de **titulaires**.

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Madame	BREBANT	Laurence	Maire	LOSNE
Monsieur	GUERITTEE	Patrick	Conseiller	LOSNE
Monsieur	DUBOIS	Stéphane	Conseiller	LOSNE
Monsieur	SIMAR	Camille	MAIRE	FRANXAULT
Monsieur	BAULAND	Jean-Marie	Adjoint	FRANXAULT
Madame	VACHET	Emilie	Conseillère	FRANXAULT
Monsieur	SOLLER	Jean-Luc	Président	CCRS
Monsieur	BECQUART	Alain	1 ^{er} Adjoint	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	LOBREAU	Loïc	Conseiller	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	GUICHARD	Jean-Louis	Conseiller	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	BLAMPIED	Yannick	Conseiller	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	FAUDOT	Jean-Luc	Maire	BOUSSELANGE
Monsieur	ANGONNET	Christian	1 ^{er} Adjoint	BOUSSELANGE
Monsieur	ROSIER	Raymond	1 ^{er} Adjoint	MONTAGNY LES SEURRE
Monsieur	VIVIEN	Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint	FRANXAULT
Madame	GAUSSENS	Annie	VP Cycle de l'Eau	TROUHANS
	<i>Vacant</i>			
	<i>Vacant</i>			
	<i>Vacant</i>			
	<i>Vacant</i>			

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Le Conseil PROCLAME les délégués susmentionnés élus titulaires.

Désignation des délégués siégeant au comité syndical du Syndicat des Affluents de Rive Gauche de la Saône

Considérant qu'il faut 24 délégués titulaires et 12 délégués suppléants,

Ainsi, les délégués communautaires sont invités à :

- Désigner les 24 délégués titulaires au comité syndical du Syndicat des Affluents de Rive Gauche de la Saône
- Désigner les 12 délégués suppléants au comité syndical du Syndicat des Affluents de Rive Gauche de la Saône

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 24 sièges de **titulaires**.

Sont candidats

TITULAIRES	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	LONRENZI	François	Conseiller	PAGNY-LA-VILLE
Monsieur	GONNET	Vincent	Conseiller	PAGNY-LA-VILLE
Monsieur	VERPAUX	Jean-Michel	Maire	TRUGNY
Madame	CHIFFLOT	Magali	1ère adjointe	TRUGNY
Madame	BERBEN	Rose-Marie	Conseillère	TRUGNY
Monsieur	DURAND	Nicolas	2ème adjoint	TRUGNY
Monsieur	BAULAND	Jean Marie	Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	REMY	Eric	2ème adjoint	LANTHES
Madame	CHAPELOTTE	Karine	Adjointe	SEURRE
Monsieur	DUMONT	Jean-Pierre	Conseiller	SEURRE
Monsieur	SOLLER	Jean-Luc	Président	CCRS
Monsieur	BECQUART	Alain	1 ^{er} Adjoint	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	MOINDROT	Hubert	Maire	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	LOBREAU	Loïc	Conseiller	PAGNY LE CHATEAU
Monsieur	BON	Damien	Conseiller	JALLANGES
Madame	BUCHETON	Laurence	2eme Adjointe	JALLANGES
Madame	BREBANT	Laurence	VP Tourisme	LOSNE
Monsieur	FAUDOT	Jean-Luc	Maire	BOUSSELANGE
Monsieur	AUGONNET	Christian	1 ^{er} Adjoint	BOUSSELANGE
Monsieur	VIVIEN	Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint	FRANXAULT
Monsieur	ROSIER	Raymond	1 ^{er} Adjoint	MONTAGNY LES SEURRE
Madame	GILARDET	Céline	Maire	LABRUYERE
Monsieur	GUICHARD	Jean-Louis	Conseiller	PAGNY LE CHATEAU
	<i>Vacant</i>			

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Le Conseil PROCLAME les délégués susmentionnés élus titulaires.

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 12 sièges de suppléants.

Sont candidats

SUPPLEANTS	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Monsieur	NICOLAS	Alain	Conseiller	PAGNY-LA-VILLE
Monsieur	REIS	Antonio	Conseiller	PAGNY-LA-VILLE
Monsieur	BECQUET	Alain	Maire	SEURRE
Monsieur	DUBIEF	Jack	Adjoint	SEURRE
Monsieur	BEAL	Christophe	Conseiller	JALLANGES
Monsieur	MASUYER	Robert	Conseiller	JALLANGES
Monsieur	MICHAUD	Mathieu	Conseiller	LABRUYERE
	<i>vacant</i>			
	<i>vacant</i>			
	<i>vacant</i>			
	<i>vacant</i>			
	<i>vacant</i>			

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Le Conseil PROCLAME les délégués susmentionnés élus suppléants.

Désignation des délégués siégeant au comité syndical du Syndicat du Grand Fossé de Labergement

Considérant qu'il faut 9 délégués titulaires,

Ainsi, les délégués communautaires sont invités à :

- Désigner les 9 délégués titulaires au comité syndical du Syndicat du Grand Fossé de Labergement

Le Président interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidats aux 9 sièges de titulaires.

Sont candidats

Civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	COMMUNE
Madame	DUFOUR	Joëlle	Maire	LABERGEMENT LES SEURRE
Monsieur	BALLOUX	Thierry	Conseiller	LABERGEMENT LES SEURRE
Monsieur	CHICAULT	Franck	Conseiller	LABERGEMENT LES SEURRE
Monsieur	SOLLER	Jean-Luc	Président	CCRS
Monsieur	CHAPUIS	Jean-Marc	Maire	CHIVRES
Monsieur	GRANDPIERRE	Julien	Conseiller	CHIVRES
Monsieur	MAHET	Gérard	Conseiller	CHIVRES

Monsieur	DELACOUR	Sébastien	VP	POUILLY SUR SAONE
Madame	GAUSSENS	Annie	VP	CCRS

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.
A l'unanimité des présents (57 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 57

Le Conseil PROCLAME les délégués susmentionnés élus titulaires.

I.15 - SUBVENTIONS - Subventions aux associations sportives

Pièce jointe : Détail de répartition des subventions 2020

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence : « SPORT : participation financière, selon la politique sportive définie par le Conseil Communautaire, aux associations sportives œuvrant sur le territoire communautaire, et dont le panel d'adhérents, d'un minimum de 20 personnes, vient au moins de trois communes »,

Considérant la délibération n°08-2020 du 29 janvier 2020 relative à l'adoption des budgets primitifs 2020,

Considérant que la commission Sport a été consultée électroniquement du 28 mai au 5 juin 2020,

La méthodologie suivante a été appliquée :

a) Part fixe : 30 %

1 section = 1 part

2 sections = 1.50 part

3 sections = 2 parts etc...

Les clubs non-inscrits en compétition ne bénéficient que de 0.75 part.

b) Déplacements : **En raison de la crise sanitaire et de la saison écourtée, il a été décidé le maintien des kilomètres à l'identique de 2019 pour tous les clubs**

c) Nombre de sportifs : 35 %

1 jeune = 2 points

1 adulte (à partir de sénior) = 1 point

1 dirigeant = 1 point

1 entraîneur ou éducateur = 1 point

Remarques :

- 1) *Les clubs atteignent tous le seuil d'au moins 20 pratiquants avec au moins 3 communes de Rives de Saône représentées.*

- 2) *Un abattement de 10 % est appliqué sur les subventions des clubs absents lors de la réunion. Le montant total des abattements sera réparti, à part égales, entre les clubs présents (prime d'assiduité). Cette dernière n'a pas été appliquée cette année en raison de l'absence de réunion avec tous les clubs due à la crise sanitaire.*

Les calculs généraux sont les suivants :

- a) Valeur d'une part :
(45 800 € - 1 500 € de l'OSCS) x 30 % = 13 290 €
13 290 € pour 30 parts distribuées = **443 €** (Pour mémoire 443 € en 2019)
- b) Valeur d'un point :
(45 800 € - 1 500 € de l'OSCS) x 35 % = 15 505 €
15 505 € pour 3 655 points distribués = **4 242 €** (Pour mémoire 4 119 € en 2019)
- c) Valeur d'un kilomètre parcouru :
Rappel 2019 : 15 505 € pour 392 084 kms = 0.0395 € -> Identique en 2020
- d) Valeur pour une école labellisée : 500 € à répartir entre 6 clubs soit 83 € / club

Vu l'avis favorable émis par la commission Sport le 5 juin 2020,

Compte-tenu de ces éléments, le montant total de la subvention répartie entre les associations sportives s'élève à 45 800 €, ainsi détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Les membres du conseil communautaire :

- Entérinent pour chacun des clubs sportifs le montant de leur subvention 2020 tel qu'indiqué dans le tableau de répartition joint à la présente délibération.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57 Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 55

Marie-Line DUPARC : quel est réellement le nombre d'enfants à l'ASVBD musculation ? Je suis étonnée de voir 31 enfants inscrits de moins de 18 ans. J'ai eu une conversation récemment avec le Président qui m'a dit avoir 6 à 8 mineurs. Je suis étonnée de voir 31 mineurs.

Alain BECQUET : pour les clubs, la collectivité demande une attestation sur l'Honneur du Président.

Hassan BOULAHYA : je n'ai jamais dit qu'il n'y a que 6 mineurs. Les documents officiels ont été donnés. Si vous voulez vérifier le document officiel c'est possible

Marie-Line DUPARC : nous avons eu une discussion il n'y a pas très longtemps il a été demandé par le responsable s'il y avait la possibilité d'installer une caméra de surveillance dans cette même salle. Réponse : pas beaucoup de mineur, 6 ou 8.

Hassan BOULAHYA : je n'ai jamais dit ça. Je ne sais pas d'où elle tient cela.

Marie-Line DUPARC : J'espère que le JSP de Saint Jean de Losne ne rentrent pas dans le nombre d'enfants, c'est tout ce que j'ai à souligner.

Alain BECQUET : M. le Président, j'ai examiné tous les dossiers.

Marie-Line DUPARC : nous sommes parents nous aussi, quand je vois le nombre de mineurs en musculation, je suis très étonnée.

Alain BECQUET : je ne fais pas de favoritisme. Les dossiers sont consultables sur papier ou clé USB.

Marie-Line DUPARC : Ce n'est pas du favoritisme. C'est l'économie de la CCRS.

Hassan BOULAHYA : je pense que ce n'est pas l'endroit.

I.16 - ECONOMIE – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Technoport de Pagny

Pièce jointe : Statuts modifiés

Considérant les statuts en vigueur du Syndicat Mixte du Technoport de Pagny (SMTP), approuvés par arrêté préfectoral n°21-2018-06-15-001 du 15 juin 2018,

Considérant la nécessité de modifier ces statuts eu égard à l'augmentation de la participation financière de la communauté de communes au budget du SMTP,

Considérant l'article 13 des statuts en vigueur relatifs aux modalités de modification des statuts,

Considérant la délibération n°2020-05 du Syndicat Mixte du Technoport de Pagny du 21 février 2020, approuvant à l'unanimité des membres présents les modifications apportées aux statuts,

Il est proposé au conseil communautaire de valider la modification des statuts du SMTP, présentés en pièce jointe, portant principalement sur l'augmentation de la participation de la CCRS au budget du SMTP en section de fonctionnement par le doublement de son taux d'engagement de 10 à 20% dans la limite d'un plafond financier de 24 000 €.

Les membres du Conseil communautaire autorisent le Président à :

- Approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Technoport de Pagny
- Dire que cette dépense sera portée au Budget Supplémentaire
- Signer tout document se rapportant à ce dossier.

Résultat du vote à main levée :

Votants : 57

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 57

Jean-Luc SOLLER : c'est un signal fort pour la Région pour confirmer notre engagement et l'intérêt du territoire pour Pagny. Une entreprise de transport construit une plateforme, une deuxième veut signer son acte d'achat, deux autres sont en attente sur la zone de Chamblanc et un projet important doit communiquer son choix courant novembre.

Henri MAUCHAMP : une participation en fonctionnement ça veut dire quoi ?

Jean-Luc SOLLER : C'est un syndicat de droit public, nous participons au financement mais pas à l'investissement car les investissements du site ne sont pas à notre échelle. Si demain on continue de vendre du terrain et de générer de la CFE on pourra générer de l'investissement en termes de voiries, alimentation électrique, eau, gaz, défense incendie etc.

II / INFORMATIONS

III / QUESTIONS ET INFORMATIONS EMANANT DES DELEGUES

Jean-Louis ROUSSELET : on ne peut plus avoir la note commentée en papier ?

Jean-Luc SOLLER : aujourd'hui la loi stipule que les convocations sont envoyées en version dématérialisée sauf pour les délégués qui en font la demande expresse. Ceci est valable uniquement pour les titulaires.

François PERRIN : depuis que les ZAE ont été transférées y-a-t-il eu des travaux ?

Jean-Luc SOLLER : on a commencé les travaux de viabilisation sur St Usage et pour Seurre, cela commence demain.

François PERRIN : Les conseils municipaux concernés ont-ils délibéré pour reverser la taxe d'aménagement ?

Jean-Luc SOLLER : Non.

François PERRIN : C'est obligatoire

Jean-Luc SOLLER : Non

François PERRIN : Si les communes ne délibèrent pas c'est le Tribunal Administratif qui décide. Les communes touchent du foncier bâti plus la taxe d'aménagement alors que c'est la CCRS qui fait les investissements.

Jean-Luc SOLLER : on touche la CFE. S'il y a une implantation d'entreprise, les communes ont à investir par ailleurs : école etc.

François PERRIN : j'ai les textes, c'est obligatoire. Comme les ZAE sont dans les bourgs, les petites communes sont là juste pour payer

Jean-Luc SOLLER : non, vous avez des habitants nouveaux qui viennent construire dans vos communes.

Par contre pour les centre bourgs il y a des débours en face : école, périscolaire, routes etc. La taxe d'aménagement sert à cela.

François PERRIN : en plus avec les AC certaines communes sont largement gagnantes, chacun tire la couverture à soi, il n'y a aucune solidarité dans la CCRS.

Jean-Luc SOLLER : On peut discuter du pacte fondateur mais cela date d'il y a 15 ans.

Gilles DELEPAU : je souhaitais vous parler du plan de soutien du département voté mercredi dernier par rapport au COVID pour aider les petites entreprises pour de l'achat de matériel de protection. 24 millions ont été votés. Une aide aux petites communes a été également apportée sur l'allongement des délais de dépôt pour les projets, normalement c'est avant 30/09 et cette année ce sera le 31/12.

Il y a aussi la possibilité d'avoir plusieurs projets pour le dispositif *VILLAGE COTE D'OR*: jusqu'à 3 projets possibles. Pour la voirie, il y a une augmentation des plafonds. Je vous ferai envoyer le document.

Manuel FERNANDEZ: A l'ère du tout numérique, la communication a disparu des commissions et délégations. La communication au sein de la CCRS est quasi inexistante ou pas loin. Avez-vous un projet pour communiquer avec les habitants ?

Jean-Luc SOLLER: oui le site va changer, un relooking est prévu cette année. Une nouvelle maquette a été déterminée pour le bulletin communautaire car une charte graphique vient d'être validée. Nous avons des éléments de réflexion. La CCRS est comme vos communes, elle n'a pas beaucoup de moyens.

Manuel FERNANDEZ: Beaucoup de choses ne sont pas très onéreuses. Par exemple Facebook.

Jean-Luc SOLLER: oui mais il faut un animateur/modérateur derrière.

Alain BECQUET: pour info le bulletin sera bientôt dans vos boîtes à lettre. Le travail sur la charte graphique est terminé, tous les services sont chartés. Concernant la page facebook, il y a beaucoup de services: qui le gère pour tous? On ne peut pas faire une page pour chacun. Il faut être réactif. Comment vous faite le week-end? Il faut un modérateur. On n'a pas franchi le cap.

Manuel FERNANDEZ: c'est ça qui manque, l'instantanéité. Quand les déchetteries ont ouvert c'est nous qui avons relayé cette info. Il faut un moyen de communication instantané. On ne peut pas cloisonner l'information à un certain nombre de personnes.